

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Commune de Banyuls dels Aspres

en date du Mercredi 10 Décembre 2014, à 20 heures 30,

L'an deux mille quatorze et le dix décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 04 décembre, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.**

Etaient présents : Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rosella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Pascale VILLIERES, Isabel CAJELOT- ROMERO, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alícia EY-NOMDEDEU, Frédéric MALET.

Absents excusés : Madame Christelle GALINIE-MOUCHE et Messieurs Henri BADIE et Patrick FERRER.

2 Procurations: Madame Christelle GALINIE-MOUCHE à Madame Fathia CHARPENTIER et Monsieur Patrick FERRER à Monsieur Paul COMES.

Madame Fathia CHARPENTIER est désignée comme secrétaire de séance. Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, souhaite la bienvenue aux élus et aux membres du public présents.

Il ajoute que Madame la secrétaire de mairie est absente ce soir pour raisons de santé.

Le Procès - Verbal de séance du 19 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les erreurs de frappe soulignées, seront corrigées dans le « libellé des présents » et comme il a été demandé (Absence de Mme EY-NOMDEDEU et présence de Mme Isabel CAJELOT-ROMERO).

PLU : Compte Rendu de la réunion de travail en date du 25 novembre et délibération motivée pour la Modification N°1 du PLU

Monsieur le Maire explique tout d'abord à l'Assemblée que la délibération motivée pour la Modification N°1 du PLU (Zone 2AU2), inscrite à l'ordre du jour, n'a pas pu être encore validée par Maître Emeric VIGO, Avocat de la commune. Ce point est donc ajourné.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Paul COMES pour donner compte rendu de la réunion de travail qui s'est tenue en Mairie le 25 novembre dernier.

M. COMES explique que lors de la réunion de travail du 25 novembre dernier et relative à la Modification N°1 du PLU dont l'objet est l'ouverture à l'Urbanisation de la Zone 2AU2, il a été évoqué également le projet de l'Aire de Contrôle Douanier au Village Catalan, projet porté par la DREAL.

A ce jour, le PLU n'est pas compatible et la mise en compatibilité nécessaire devrait être prise en charge par la DREAL comme l'a souligné, à juste titre, M. CUCULIERE, chargé du suivi de la déclaration du projet DREAL.

Par ailleurs, le projet photovoltaïque « Mas d'en Ramis » nécessitera également une mise compatibilité du PLU.

Un débat s'installe sur les orientations urbaines à prendre : Entrée de Village, Loi ALLUR, recul et prospect à respecter ;
Lors de la discussion M. MALET propose de taxer les terrains constructibles qui n'accueillent pas aujourd'hui de construction.
M. COMES propose alors une réunion d'urbanisme pour en rediscuter et en débattre.
Pour conclure, Monsieur le Maire signale qu'il verra Madame GRELICHE de la Communauté des Communes à ce sujet.

Contrat Assurance SMACL « VAM » : Avenant nécessaire aux remplacements du Tracteur et de l'Autoportée Tondeuse

Monsieur le Maire explique que l'Avenant N° 09 et tel que présenté par la SMACL ne concerne que le nouveau tracteur et qu'il convient de se prononcer uniquement aujourd'hui que sur l'assurance de ce nouveau véhicule.

DELIBERATION N° 63

Avenant SMACL N° 09 Police PACTE « VAM » N°0001

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'avenant N° 09 tel que présenté par l'assureur de la collectivité relatif à la Police PACTE « VAM » N°0001, suite à l'acquisition du nouveau Tracteur CASE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'avenant N° 9 à la Police Pacte « VAM » N°0001 tel qu'établi par la SMACL, Assureur de la Collectivité et dont le siège social est situé à NIORT.

PRECISE que le montant de la cotisation supplémentaire 2014 s'élève à **7, 61**
(sept Euros et soixante et un cents) T.T.C.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 616 du Budget Communal M14.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer le dit avenant et toutes pièces annexes nécessaires.

DIT qu'un état détaillé relatif aux cotisations assurances 2014 sera joint à la présente délibération.

Baux de Location du « Centre Médical » : Renouvellement du Bail « Local Kinés » et du Bail « Cabinet Dentaire »

Monsieur le Maire rappelle que les baux de location du Centre Médical arrivent à expiration au 31 décembre et qu'il convient de les renouveler pour une période de 4 ans à compter du 01 janvier 2015.

Il précise, qu'en accord avec les preneurs reçus le 09 décembre en Mairie, le taux d'évolution sur 12 mois de l'« Indice des prix à la consommation », Série « Ensemble des ménages, France Entière » sera maintenu pour la révision des Loyers.

A ce jour, le dernier connu est celui du mois d'octobre, soit + 0, 5 % : Ce taux sera donc annoté dans chaque bail.

Les propositions de départ de Loyer Mensuel 2015, acceptées par chaque preneur, sont les suivantes :

Local Kinés : 810 Euros.

Cabinet Dentaire : 500 Euros.

Monsieur le Maire précise d'autre part qu'il a rendez-vous avec différents professionnels pour les travaux envisagés dans les deux cabinets (dentiste, kiné). Ces travaux seront à la charge de la commune.
Une présentation succincte a été faite sur les différentes solutions techniques qui ont été retenues.

DELIBERATION N° 64

SIGNATURE DU NOUVEAU BAIL PROFESSIONNEL
Pour le Local de Kinésithérapie du CENTRE MEDICAL
Preneurs : Associés COFFIN et FIGUERAS PRATS
« Centre de Rééducation et de Santé »
Date d'effet : 01 JANVIER 2015 – Durée de 4 ans

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE le nouveau bail professionnel relatif au Local de Kinésithérapie situé dans le Centre Médical, avec les Associés Emmanuel COFFIN et Joan FIGUERAS PRATS – « Centre de Rééducation et de Santé »

MANDATE Monsieur le Maire pour signer le nouveau bail professionnel qui prendra effet le 01 JANVIER 2015, pour une durée de 4 ans et qui définira les caractéristiques détaillées et arrêtées en commun accord entre le Bailleur et les Preneurs.

PRECISE que le montant de départ du Loyer Mensuel 2015 a été fixé à la somme de **810 (huit cent dix Euros)**.

DELIBERATION N° 65

SIGNATURE DU NOUVEAU BAIL PROFESSIONNEL
Pour le Cabinet Dentaire du CENTRE MEDICAL
Preneur : Monsieur Christian - Jacques LOPEZ
Date d'effet : 01 JANVIER 2015 – Durée de 4 ans

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE le nouveau bail professionnel relatif au Local de Kinésithérapie situé dans le Centre Médical, avec Monsieur Christian - Jacques LOPEZ.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer le nouveau bail professionnel qui prendra effet le 01 JANVIER 2015, pour une durée de 4 ans, et qui définira les caractéristiques détaillées et arrêtées en commun accord entre le Bailleur et le Preneur.

PRECISE que le montant de départ du Loyer Mensuel 2015 a été fixé à la somme de **500 (cinq cents) Euros**.

Intempéries du dernier Weekend de Novembre :
Compte Rendu des interventions – déclaration « Catastrophe Naturelles »
Projets de Mise en Sécurité de passage à gué existants

Monsieur le Maire rappelle que le dernier week-end de novembre le département a été classé en alerte rouge. Il signale que les demandes de classement en « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles » ont été déposées et le cas de Banyuls des Aspres a été ajourné.

La mairie s'est rapprochée de Mr Boyer à la demande du SIVU des Aspres pour quantifier tous les travaux de voiries qui ont été détériorées par les intempéries. Des photos ont été prises avec les employés communaux sur les différents sites abimés aujourd'hui connus : Chemins vicinaux, passages à gué, glissements de terrain et dégâts sur le Canal d'Arrosage.

Après un exposé des différentes visites des passages à gué avec Mme Charpentier durant le week-end, il propose de mettre en sécurité 3 passages à gué non équipés (Chemin des Fumassottes, Ravin d'en Rodell sur le Pla del Tech et au niveau du Mas Tisané). Approbation est donnée à l'unanimité.

Il est rappelé que les administrés peuvent se faire connaître en mairie sur les dégâts relatifs aux intempéries sur le domaine privé.

Conseil Communautaire : Compte rendu du 17 novembre

Monsieur le maire expose les points principaux abordés lors de la séance du 17 novembre 2014, à savoir problématique de services généraux, séminaire sur le programme leader 2014 /2020 en partenariat avec la structure méditerranée et le projet d'irrigation des vignes des hautes aspres (Ste-Colombes, Terrats, Tordères).

Questions diverses :

1 - Le repas du personnel prévu le 13 décembre au soir est annulé et reporté à une date ultérieure.

2 - Information de la tenue d'une réunion « Zéro Pesticide » le 16 décembre à 14h30. Mme Blanc viendra nous exposer, à la demande de la mairie, les tenants et les aboutissants de cette démarche écologique entamée par la nouvelle équipe.

Monsieur le Maire signale que la réunion est ouverte à tous les élus qui souhaiteraient y participer.

3 - Monsieur le Maire donne la parole à Mme Charpentier pour donner un compte rendu sur l'organisation des TAP.

Les parents d'élèves ont rempli une fiche de doléances concernant l'organisation et le contenu des TAP avec possibilité de faire des propositions pour améliorer la prise en charge des élèves.

Suite au recueil de ses doléances (70% de participation), la mairie et la communauté des communes proposent une réunion à l'école courant premier trimestre 2015.

Mme Charpentier fait part des remarques les plus récurrentes : manque d'information, problème de diversité d'activités et manque d'activité sportive et culturelle.

Monsieur le Maire informe que suite aux dernières intempéries, un service d'accueil minimum a été mis en place le 02 décembre 2014.

Il s'est entretenu, ce même jour, avec Monsieur Vaquer, Inspecteur de l'Education Nationale qui pensait que l'école était fermée.

Il fait part à l'assemblée de sa conversation sur les effectifs de la rentrée de septembre 2015, précisant que 98 élèves seraient inscrits.

Il rappelle aussi le chiffre de 109 élèves déclarés à la rentrée 2014.

Il prévient également l'assemblée que la fermeture de « la classe sauvegardée » est plus que probable.

Mme Villières, directrice des écoles prend la parole pour préciser que, actuellement 105 élèves sont inscrits à l'école.

Le débat s'installe sur le devenir du groupe scolaire. Le parallèle est fait avec la création des futurs lotissements sur les terrains ouverts à l'urbanisation (application la loi Alur et du PADD, pourcentage de logements sociaux, volonté politique de l'équipe municipale).

Pour conclure, Monsieur le Maire informe que les travaux sur la salle informatique se feront néanmoins mais à moindre frais en attendant juillet 2015.

4 - Cave coopérative partie appartenant au « SCAV les Vignobles du Sud Roussillon » :

Monsieur le Maire informe qu'un sous seing privé a été signé entre les propriétaires et un groupement de professionnels du BTP et qu'il se rapprochera de Maître Cuny ou Dubic pour la partie gérée par Maître Clément, Mandataire Judiciaire de la partie « Viadis ».

5 - L'Assemblée est informée que le projet de Réaménagement de l'Avenue de la Tramontane, de la Rue de l'Aire et de la Place du 8 mai est en phase « Esquisse ».

Une réunion s'est tenue en mairie ce jour pour présentation de cette phase aux personnes associées (CG66 et SAUR).

Des modifications ont été apportées et feront l'objet de réunions ultérieures.

Une copie des plans est mise à la disposition de tous les élus.

6 - Rappel des festivités du prochain Week-end:

Les élus sont informés des manifestations organisées par le Foyer Rural et l'association « Tots per Banyuls » les 13 et 14 décembre.

Monsieur le Maire profite de la présence du Président d'une des 2 associations pour l'informer que l'Arrêté Municipal interdisant le stationnement sur la place a été pris pour le week-end.

Il est demandé à Mme Ey-Nomdedeu de nous tenir informés du nombre d'enfants des écoles qui participeront à La Festa du 14 décembre afin que la mairie puisse prendre en charge l'achat des livres qui leur seront offerts pour leur participation.

7 - Invitation Exposition de l'Atelier « Terra Nostra » : Mme Monique CIFFRE de Banyuls des Aspres expose au Dôme de Port-Vendres et invite tous les élus au Vernissage du 17 décembre prochain.

8 - Monsieur le Maire informe que le 20 décembre 2014 Monsieur Jacques Delors, Porte Drapeau du Souvenir Français sera mis à l'honneur. Il sera décoré de la « Médaille Vermeil ». Les élus sont cordialement invités à assister à cette manifestation.

9 - Monsieur Comes informe du devenir du Collectif contre la THT. Le bureau sera dissous en 2015. 16 communes y adhèrent. Plus de subvention demandée aux communes par le Collectif.

10 - Monsieur Malet demande à l'assemblée son avis sur le mail qu'il a récemment envoyé à tous les élus.

Monsieur le Maire tient à ce que la question sur « le poulailler communal » soit abordée en dernier.

A - Problématique des conteneurs en Centre Ville :

Le débat s'installe donc sur la problématique des poubelles au cœur du village. Plusieurs élus dont Monsieur Comes et Mme Charpentier expliquent, pour l'avoir vécu, le désagrément des containers collectifs sous les fenêtres des habitants (odeurs, bruits et débordements).

Monsieur le Maire rappelle que le traitement des ordures ménagères reste de la compétence de la communauté des communes via le SYDETOM 66.

Il rappelle également les différents courriers adressés aux administrés les invitant à rentrer et sortir leur poubelle, alternativement, selon les tournées.

Monsieur Malet demande à ce que l'on réfléchisse à remettre en place des containers collectifs.

Monsieur le Maire signale que ce n'est pas compatible avec la responsabilisation des usagers voulue et envisagée par la Communauté de Communes.

Pour cela, il rappelle le projet de personnalisation des bacs individuels (mise en place de « puces »), et le changement de capacité des futurs containers pour aller vers un seul ramassage hebdomadaire.

B - Déchets Verts :

Toujours à la demande des élus d'opposition, le 2^{ème} point sur la collecte des déchets verts est abordé.

Ils demandent la mise en place d'un ramassage régulier par les employés communaux.

Cette solution ne convenant à personne, Monsieur le Maire préférerait, à la limite, réfléchir à la mise en place d'un bac aux Ateliers Municipaux.

Ce dernier serait à la disposition des administrés de manière ponctuelle et pourrait n'être qu'accessible que seulement pendant les heures de travail des agents.

Il a été souligné cependant qu'un déplacement aux Ateliers Municipaux rendait possible le déplacement en déchèterie de Trouillas.

C - Poulailleur communal :

Ce dernier point fait l'objet d'un débat.

Monsieur le Maire n'est pas opposé à ce que ses administrés aient des poules chez eux, de façon cohérente avec la surface de terrain, la situation de la maison.

Il rappelle également le nombre de doléances qu'il a traité au sujet d'un poulailleur privé au cœur du village.

Ne désirant pas en gérer davantage, il s'oppose, dans la durée de son mandat, à la réalisation d'un poulailleur communal, de surcroît à l'école, et à la prise en charge par la commune de la fourniture des volatiles.

Le débat n'est pas clos, Monsieur Malet invite les autres élus à donner leur sentiment.

Mme Villières, Directrice des écoles n'y est pas non-plus favorable.

Les interrogations suivantes s'imposent, à savoir : Qui s'en occupe ? Qui les nourrit ? Qui les nettoie pendant les vacances ?...

Monsieur Mairende rappelle également l'épisode problématique de « la grippe Aviaire ».

Monsieur Malet demande à Monsieur le Maire de revenir sur la Délégation du Service Public « Eau-Assainissement » confiée à la SAUR.

Monsieur le Maire expose donc à l'assemblée les orientations que l' EPCI entrevoit à la fin du contrat (fin 2015).

Il rappelle le rôle, le fonctionnement et les travaux de la Commission Intercommunale Eau/Assainissement dont le Président est Monsieur Alphonse PUIG.

A cela, Monsieur Malet répond que ces informations ont déjà été données en séance de conseil et qu'il les avait déjà comprises.

Sur cet état de fait, Monsieur le Maire décide donc de lever la séance.

Levée de la séance, à 22h30.